

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN WALLONIE

C'est en 2008 que la Wallonie est devenue la première région d'Europe à légiférer sur l'économie sociale. Dans son décret, la notion d'économie sociale est définie comme « les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- I. finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- II. autonomie de gestion;
- III. processus de décision démocratique;
- IV. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

L'année suivante, une direction de l'Économie sociale a été mise en place au sein du Service Public de Wallonie (DGO6). Par ailleurs, un Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) a aussi été créé et remet

des avis consultatifs sur des politiques menées par le Gouvernement wallon mais peut aussi prendre des avis d'initiatives sur certains dossiers.

Il existe plusieurs sortes de structures d'économie sociale :

Les entreprises d'insertion (EI)

Des entreprises qui ont pour but la réinsertion progressive de travailleurs exclus du marché, à cause d'un manque de qualification. Elles sont particulièrement actives dans le secteur des services.

Les entreprises de Travail Adapté (ETA)

Des entreprises qui ont pour but l'insertion de demandeurs d'emploi atteints d'un handicap physique, sensoriel ou mental.

Les coopératives

Il s'agit d'un regroupement de personnes et d'une entreprise basé sur la participation économique des membres. Dans ce type de sociétés, tout coopérateur possède un droit de vote égal, quel que soit son apport en capital dans la coopérative.



DYNAMOCOOP, UN EXEMPLE ORIGINAL

La coopérative liégeoise DynamoCoop œuvre dans le domaine culturel avec l'objectif d'acquérir des bâtiments afin de les mettre à disposition d'artistes locaux pour leur permettre de développer, produire et diffuser leurs créations.

La coopérative défend une éthique de propriété collective, participative et solidaire, fondée sur l'économie sociale, visant l'autonomisation, les synergies, les échanges et le développement des activités professionnelles artistiques. Elle a également été récompensée au Prix de l'Économie Sociale 2016, où elle concourait dans la catégorie Entreprise débutante wallonne.

www.dynamocoop.be

Source : Dossier Économie sociale, l'autre voie, publié dans la revue Vivre la Wallonie, Printemps 2016.

